



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ZEP

Question écrite n° 93197

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en ce qui concerne la réforme de l'éducation prioritaire. La concertation à propos de ce texte a été tardivement engagée et a porté sur les seules conditions de mise en oeuvre de mesures déjà décidées. Pour nombre de syndicats de l'éducation, des désaccords profonds persistent. S'il était essentiel de concentrer de gros moyens sur les établissements confrontés à des difficultés sociales et scolaires, il était important de le faire dans la transparence et le dialogue, avec les moyens indispensables. Aucune discussion n'a eu lieu sur les critères retenus et sur le choix des collèges. Par ailleurs, la réforme est financée uniquement par le redéploiement. Ainsi les postes d'enseignants supplémentaires attribués aux réseaux « ambition réussite » seraient extraits des collèges qui perdraient 1/2 heure d'enseignement en classe de 5e et de 4e. Il semble que l'on assiste à « une véritable improvisation » en matière d'affectation des 1 000 enseignants « expérimentés ». Les postes actuels d'assistants d'éducation serviraient à occuper les 3 000 postes d'assistants pédagogiques, qui seraient eux-mêmes remplacés par des emplois aidés. L'exclusion d'une partie des actuelles ZEP du dispositif d'éducation prioritaire risque de fragiliser encore plus des écoles ou des établissements déjà en difficulté en réduisant leurs moyens et en déstabilisant les équipes. Dans des territoires difficiles, les partenariats sont indispensables. D'autre part, l'idée de proposer des dérogations à la carte scolaire pour les meilleurs élèves de collège est très négative, car elle sous-entend que la réussite est exclue dans les ZEP. Le renoncement éducatif des dispositions de ce texte révèle le manque d'ambition d'offrir réellement, à tous les élèves, toutes les chances de réussite. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte mettre en place pour rétablir des dispositifs de concertation concrets avec les acteurs compétents et de les entendre dans leurs revendications pertinentes.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93197

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 2006, page 4597